



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration  
Association des résidents du lac Carillon

**Vendredi, 17 juin 2016 à 20h**  
**4164 chemin du Huard, Saint-Ubalde**

**Étaient présents :** Serge Lachance, président  
Pierre Bédard  
Donald Dryburgh  
Jean-Louis Fiset  
Daniel Plourde  
Jean Sauvageau

Fannie Lamarche ne pouvait être présente, mais se rendait disponible par Skype ou par téléphone au besoin.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est proposé par Pierre Bédard, secondé par Daniel Plourde et adopté à l'unanimité*

**2. Suivi du procès-verbal du Conseil d'administration du 9 octobre 2015**

**a. Dossier taxation NDDM**

Étant donné que le RTF de NDDM a pris la relève du dossier qu'on avait initié en 2012 ;

Étant donné que madame Martine Frenette et son équipe pilote ce dossier de manière très rigoureuse ;

Il est donc décidé de fermer ce dossier.

**b. Stationnement – Parc**

Présentement ce dossier semble être annulé par le Parc naturel régional de Portneuf.

Dossier fermé.

**c. Méfaits au Carillon – SQ**

Le président a eu de nouvelles discussions avec l'enquêteur au dossier. La SQ a presque terminé l'inventaire photographique et un nouvel enquêteur devrait communiquer avec les personnes lésées afin de vérifier si la SQ a en main les biens qu'ils se sont faits dérober.





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Ce dossier est donc fermé.

**d. RSVLacs**

i. Relevés de transparence

Nous avons commencé le 4 juin dernier les nouvelles mesures de transparence pour la saison 2016.

ii. Test d'analyse d'eau

Nous procédons à des analyses d'eau depuis 3 années consécutives; le RSVLacs nous conseille de ne pas en faire cette année.

iii. Périphyton

La période de test de 3 années consécutives est terminée et le RSVLacs va analyser les données recueillies pour l'ensemble des lacs et voir s'ils mettront ces mesures en vigueur pour un meilleur suivi des lacs.

Le RSVLacs pense que ces mesures pourraient remplacer les mesures de transparence.

À suivre...

**e. Balise pour les bateaux à moteur**

Donald fait une rétrospective du dossier. Il a consulté plusieurs villégiateurs et il en ressort qu'au moins quinze balises seraient requises.

Ce dossier exigerait beaucoup d'efforts et de gestion pour mettre le tout en place. De plus, l'ARC deviendrait responsable de ces balises et cette responsabilité serait aussi applicable aux endroits qui ne sont pas balisés.

L'ARC n'a pas les moyens de s'occuper de ce dossier ni de prendre une assurance à cet effet.

Ce dossier est donc fermé.

**f. Augmentation des baux de villégiature**

Jean-Louis et Serge ont travaillé sur ce dossier. Il en ressort qu'il serait peut-être profitable pour nos membres si notre municipalité de référence était Saint-Raymond au lieu de Sainte-Thècle.

La limite de secteur de ces deux pôles d'attraction est sensiblement le lac Carillon.

Une rencontre sera demandée à notre député, monsieur Michel Matte, afin d'explorer les alternatives qui pourraient s'offrir à nous.

À suivre...





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

### 3. Approbation des dépenses

Serge présente un rapport de petite caisse sur des frais encourus reliés à la recherche de commandites et à l'administration en général.

*Il est proposé par Daniel Plourde et secondé par Jean Sauvageau d'accepter ces dépenses.*

### 4. Site Internet

#### a. Contenu

Serge fait une rétrospective du site Internet. Le site a présentement quelque 2 920 fichiers répartis dans quelque 142 dossiers, 567 images, 2 168 liens hypertexte. Si vous voyez des anomalies, il demande de l'en informer par courriel, il se peut donc que certaines choses aient échappé à sa vigilance.

#### b. Publicité

Donald et Serge ont discuté du nombre de commandites sur le site Internet. Il en ressort, suite à un échange avec les membres du CA, de respecter les approches faites et d'essayer d'avoir une certaine récurrence pour le futur, mais de ne pas fixer de limite.

### 5. Conférence des associations des lacs de Saint-Ubalde

#### a. Mandat

Serge explique en général comment la Conférence des Associations des lacs de Saint-Ubalde s'est formée et ses objectifs.

La conférence des Associations des lacs de St-Ubalde a pour mandat d'intervenir auprès des instances gouvernementales lors de préoccupations communes ou la poursuite de projets communs.

Cadre : Ce mandat doit s'exercer dans un climat d'échange d'informations et de collaboration entre les Associations et dans une démarche constructive avec la Municipalité de St-Ubalde, principale interlocutrice des Associations des lacs. Cette collaboration implique, par conséquent, des mécanismes de communication formels et l'implication des Associations dans tout processus décisionnel ayant un impact sur la vie citoyenne des membres de chacune des Associations.

#### b. Gouvernance

Denis Gauvin du lac Blanc a été nommé pour coordonner le tout cette première année. Nous verrons l'an prochain qui prendra la relève ou si Denis continuera.





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

### **c. Entretien des routes**

Il n'y avait pas de plan pour les routes à St-U. La municipalité en a fait un et il s'avère efficace, car son échéance serait devancée de 2 à 3 ans.

Le budget est de 400 000 \$ à 500 000 \$ par année. Quand la dame de castors s'est défaite l'an passé, 20 000 \$ ont été requis pour refaire le chemin du Carillon.

Cette année, la MRC va procéder au creusage de fossés sur une distance de 4 km.

On va vérifier si on peut faire creuser aussi dans les rues des chalets étant donné qu'il y a des endroits où ce ne sera pas nécessaire.

D'ici 3 ans, la municipalité veut mettre ± 300 000 \$ pour refaire le chemin.

Dans les chemins du Parc, tout le monde paye pour circuler, à St-U, la municipalité ne veut pas qu'on paye. Ils ont avisé la MRC qu'ils entretiendraient le chemin.

### **d. Politique de protection et de reboisement des berges des lacs 2016-2017**

La municipalité de Saint-Ubalde a mis en place une politique de protection et de reboisement des berges. Le Carillon n'est pas dans cette politique de protection et de reboisement étant donné qu'il n'y a pas de riverains au lac Carillon.

Nous avons demandé d'être intégré, car la protection du lac ne s'arrête pas seulement aux berges d'un lac.

Le maire est d'accord avec ma demande, mais il mentionne que pour le Carillon, c'est la MRC qui est maître d'œuvre.

### **e. Table de concertation de la CAPSA**

Selon le maire, la CAPSA ne veut pas prendre les secteurs individuellement, mais elle est prête à faire un plan d'action global, Ainsi pour la CAPSA, il leur est possible d'avoir plus de subvention et d'élaborer leurs besoins.

Comme monsieur Philippe Dufour de la CAPSA n'a pu se présenter à cette rencontre, une nouvelle rencontre aura lieu le 10 juin prochain.

### **f. Toilettes sèches**

Il y a un gros dossier au lac Sergent présentement. La loi va probablement changer. Si on a de l'information sur le dossier, en informer les membres de la Conférence.

La MRC serait prête mais la Loi ne le permet pas encore. Il pourrait y avoir 2 projets pilotes au lac Émeraude...

### **g. Réseau de protection du voisinage – SQ**

La SQ a proposé d'établir un réseau de distribution d'informations concernant les différents méfaits qui se produisent dans le secteur.

Pour le Carillon, Serge Lachance sera le contact pour recueillir l'information auprès des membres ainsi qu'être l'interlocuteur auprès de la SQ et des membres de la Conférence.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

#### **h. Bacs à déchets, récupération et compostage**

Chaque secteur aura des bacs pour les déchets, le recyclage et le compostage. Ils seront vidés aux 2 semaines, s'il y a un problème aviser le maire et la Régie, on nous donnera un numéro de téléphone. Serge vérifiera avec le maire.

La Régie et la Municipalité veulent placer les bacs plus près des résidents pour qu'il y ait un certain contrôle. Si la démarche s'avère efficace, ceux-ci seront remplacés par des Molocs dans les prochaines années.

#### **i. Vieux moteurs 2 temps**

A titre d'information, au lac Émeraude, les vieux moteurs 2 temps sont interdits à partir de cette année. C'est une résolution de l'AG.

L'Association du lac Émeraude fête cette année ses 45 ans d'existence.

#### **j. Limite de vitesse des bateaux à moteur**

La CAPSA nous avait envoyé une pétition à supporter pour contrôler la vitesse près des berges. À la Conférence, après discussion, nous devrions supporter ce projet.

Serge en fera une manchette.

#### **k. Fosses septiques**

Suite à l'inventaire des fosses, nous aimerions connaître le nombre qui ne sont pas conformes et les actions prises par la municipalité.

S'il y a anomalies connues lors de la vidange, il y a un rapport fait à l'inspectrice municipale. C'est elle qui écrit au propriétaire pour qu'il apporte les correctifs.

Nous aimerions connaître le nombre de fosses non conformes. Le maire nous suggère de faire des demandes individuelles par lac étant donné que ce sont des infos confidentielles. La municipalité verra si elle peut accéder à nos demandes.

#### **l. Ichtyologie des lacs**

Denis Gauvin, lors de la dernière rencontre de la Conférence, a informé les membres de ce dossier au lac Blanc.

C'est pour connaître la composition faunique d'un lac. Le nom de Louis Bernatchez, professeur à l'Université Laval a été suggéré par Philippe Dufour, DG de la CAPSA.

Essentiellement, à partir d'échantillons d'eau, on serait en mesure d'identifier par l'ADN des tissus qu'on y retrouve, les espèces de poissons qui sont dans le lac... mais pas la quantité.

Le coût de cette démarche est entre 500 \$ et 600 \$. Si plusieurs lacs sont intéressés, le coût pourrait diminuer.





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

### **m. Rencontre du 10-06-2016 avec la CAPSA**

La Conférence des Associations des lacs de St-Ubalde a organisé une rencontre avec la CAPSA pour dresser un plan de protection des lacs sur le territoire.

Les représentants du lac Carillon étaient Donald Dryburgh, Jean Sauvageau et Serge Lachance.

La CAPSA ne veut pas prendre les secteurs individuellement, mais est prête à faire un plan d'action global, Ainsi pour la CAPSA, il leur est possible d'avoir plus de subvention et d'élaborer leurs besoins.

La CAPSA va réaliser un plan d'ensemble pour le bassin versant.

Elle partira avec les documents, les données, les faits et l'information existante.

Elle fera un portrait global.

L'échéance prévue : Fin de l'été 2016

Les étapes :

- Récolter l'information et réaliser le portrait;
- Formation pour que tous comprennent la même chose;
- Ateliers en août possiblement :
- Établir un diagnostic;
- Développer les orientations;
- Cibler les pistes d'actions
- Déterminer les solutions.

La CAPSA va dresser un devis et communiquer avec le maire de St-Ubalde pour proposer le scénario. Il y aurait 5 000 \$ à 6 000 \$ de budget et peut-être plus au besoin.

Il faut aussi vérifier quoi faire suite aux interventions humaines, il faut avoir des gens responsables et disponibles.

## **6. Parc naturel régional de Portneuf**

### **a. Circulation des VHR**

Il y a eu une rencontre le 12 mai dernier. Celle-ci regroupait des gens des associations de Saint-Ubalde dont l'Association des résidents du lac Carillon, Association des résidents du lac Émeraude, Association des villégiateurs du lac Long, des clubs équestres Portneuf, Club Aventure Quad, Club Alton, de la Fédération Québécoise des Clubs Quad, de la CAPSA, du MERN, des maires de Saint-Ubalde et de Saint-Alban, rencontre coordonnée par le Directeur général du Parc naturel régional de Portneuf.

Suite à une première rencontre en février 2014 et à l'élaboration d'un plan de travail, il y a un bref retour sur cette rencontre.

Le but de celle-ci est de trouver un sentier pour les quads, motoneige, vélo, chevaux.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

L'objectif étant de trouver un tracé permanent et quatre saisons donnant accès aux gens des lacs aux commerces du village de St-Ubalde et permettant aux gens du village d'accéder au secteur des lacs.

Pour les chevaux : Ils devraient emprunter le rang C et chemin forestier qui se rend au lac Sept-Îles et le lac Carillon, pour emprunter par la suite la piste multifonctionnelle en direction du lac Blanc et vers le secteur de Trois-Rivières.

Pour le vélo : Il y a une section de la piste multifonctionnelle qui est entretenue deux fois par année par la municipalité entre le Camping du lac Blanc et le lac Carillon. Serge a mentionné que ce ne serait pas une bonne idée de faire cohabiter les chevaux avec les vélos...

Pour les motoneiges : Il n'y aurait pas de problème, car ils ont déjà un tracé permanent. Il faut examiner la cohabitation sur certains tronçons motoneiges/quads.

Pour les quads : Il faut exempter les chemins publics autant que possible. Chaque section doit être approuvée par le Ministère des Transports et ce dernier est particulièrement hésitant sur le territoire de la Capitale Nationale.

Le Club quad a déjà modifié la signalisation de plusieurs sentiers. (Il semble y avoir de la signalisation qui disparaît lors de la saison de motoneige. Le club quad lance un avis à ce sujet.) Il y a une entente de partage de coût sur l'entretien de certaines sections de chemins forestiers utilisés par le club quad, Le club quad paie le passage d'une niveleuse une fois l'an, le Parc se charge de l'entretien des ponceaux, de l'apport de gravier et des opérations de nivelage supplémentaire.

Il y a des secteurs où il y a eu des travaux concernant des problèmes avec l'environnement. Il y a d'autres endroits à finaliser. Il y aura aménagement d'une halte publique destinée à la clientèle quad.

Il y a eu installation d'un panneau de sensibilisation à la Montagne de la Tour pour les quadistes et autres utilisateurs afin de ne pas jeter leurs déchets dans l'environnement. Deux autres endroits seront ciblés. Le Parc et le club quad partagent les coûts.

Après une sensibilisation de tous les intervenants à trouver une solution, un groupe restreint de travail se penchera sur un tracé permanent.

#### **b. Quai du Carillon**

Selon le Parc, le jeudi 9 juin, les parties flottantes seront retirées et la reconstruction de la partie fixe se fera la semaine suivante. La municipalité a refait un quai flottant en bois et celui-ci sera installé.

Il y a seulement une section flottante présentement et elle ne sera probablement pas assez longue quand le niveau d'eau baissera. Le Parc devrait s'en occuper.

#### **c. Projets X**

Serge demande aux membres du CA de porter une attention particulière lorsqu'ils discutent avec des intervenants du secteur et d'aller « à la pêche sur de possibles projets futurs ».



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

## 7. Source de la Chapelle du lac Blanc

L'association des résidents du lac Blanc demande une contribution pour les frais reliés au maintien de la source face à la chapelle sur le Chemin du Lac Blanc.

Jusqu'à maintenant, la totalité des frais a été assumée par l'Association des Riverains du Lac Blanc, et cela, même si la provenance de la «clientèle» de la source est très variée et très répandue. A titre indicatif, l'ARLB a investi 539\$ pour refaire le banc et changer le tuyau d'amenée de l'eau. Aussi, l'ARLB a obtenu, il y a un peu plus de 2 ans, que la municipalité se porte garante de faire réaliser les tests de qualité par un laboratoire reconnu. Les résultats de qualité pourront nous être acheminés sur réception.

L'ARLB propose donc une contribution forfaitaire annuelle des associations, celle des Résidents du Lac Carillon s'élevant à 15\$ en échange du maintien en état de cet élément de qualité de vie.

L'ARLB ne demandera aucune autre somme à moins de devoir déboursier un montant substantiel et ponctuel. Nous en discuterions à ce moment.

***Il est donc proposé par Pierre Bédard et secondé par Jean-Louis Fiset de contribuer pour la somme demandée, soit 15 \$ annuellement, cette contribution n'engage en rien l'Association des résidents du lac Carillon pour des coûts supplémentaires qui pourraient être demandés.***

***Note : s'il y a eu une erreur de la somme demandée, l'ARC est prête à contribuer jusqu'à une somme de 50 \$.***

***Adopté à l'unanimité***

## 8. Vente de sa résidence sur les terres de la Couronne

Voici la réponse de la Direction régionale Saguenay – Lac St-Jean – Capitale nationale du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles :

*Les règles qui gouvernent la publication d'un acte au Registre foncier sont énoncées au Code civil du Québec (CCQ). Ainsi en territoire rénové, aucun droit de propriété ne peut être publié au registre foncier si l'immeuble visé n'est pas identifié par un numéro de lot distinct au cadastre (article 3030 CCQ). Par conséquent, la publication d'un acte de vente d'un chalet situé sur un terrain loué du domaine de l'État implique de créer un lot de cadastre vertical pour le volume du chalet qui correspond à une propriété superficielle.*

*Le ministère est actuellement en processus de révision et d'ajout d'instructions particulières d'arpentage en vue de simplifier et définir les éléments requis dans le processus d'arpentage lié à la propriété superficielle et ce, en complément des Instructions générales d'arpentage 2013. Cet exercice s'inscrit dans la volonté du ministère de simplifier le processus d'arpentage et ainsi encadrer adéquatement les arpenteurs-géomètres de pratique privée dans le cadre de réalisation de mandats liés à la propriété superficielle.*

Nos interlocuteurs, avec qui Serge a parlé au téléphone, ajoutent les informations suivantes :





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

*La demande de transfert de bail, permet au nouveau locataire (acheteur du chalet) de se voir confirmer ses droits de propriétaire superficiaire. Par ailleurs, il peut publier une hypothèque sur ledit lot sans faire de cadastre vertical. Le chalet peut être vendu sous seing privé. Si vous souhaitez, ces procédures peuvent être faites devant notaire.*

## **9. Assemblée générale du 8 octobre 2016**

### **a. Postes en disponibilité**

À la prochaine assemblée générale deux postes sont en renouvellement au CA, celui de Donald Dryburgh et de Fannie Lamarche.

Concernant le poste de Denis Pelland laissé libre depuis qu'il a vendu sa résidence, il a été comblé par Jean Sauvageau suite à la résolution de CA numéro 2016-06-12\_127\_CA. Ce remplacement sera à faire confirmer en assemblée générale.

Serge Lachance à la présidence voit aussi son poste en renouvellement.

L'Assemblée générale doit donc élire un président et par la suite trois postes au sein du Conseil d'administration.

C'est le CA qui lors de sa première réunion élira un V-P NDDM, un VP St-U, un trésorier, un secrétaire et deux administrateurs.

### **b. Goûter**

L'année dernière, l'expérience de servir un repas chaud fut réellement appréciée par les membres.

Nous renouvellerons probablement cette expérience cette année. Idéalement, avoir un gros BBQ pour faire chauffer les lasagnes et les petits pains, serait plus facile pour Claire qui s'occupe du lunch à chaque année.

Nous allons planifier le tout à l'avance.

## **10. Comité Environnement, bande riveraine et réglementation**

### **a. Notre-Dame-de-Montauban**

Nous avons présenté le document, « *Projet d'aménagement au lac Carillon – 04-02-2016* » préparé par notre comité à Benoit Caouette de la municipalité de NDDM.

Notre présentation fut très bien accueillie et même la municipalité a augmenté certaines mesures que nous avions suggérées.

Cependant, Benoit Caouette s'était avancé à adopter une réglementation temporaire, interdisant toute modification (travaux) sur les bandes riveraines tant et aussi longtemps que la nouvelle réglementation ne serait pas en vigueur.





Association  
des résidents  
du lac Carillon

- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Comme cette réglementation temporaire ne fut pas mise en application, chacun et chacune peut s’amuser allègrement à l’intérieur de la bande riveraine.

***Il est donc proposé par Jean Sauvageau et secondé par Donald Dryburgh d’aller rencontrer Benoit Caouette de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban pour exprimer notre déception suite à l’inaction de la municipalité dans ce dossier.,***

***Il est de plus résolu, afin de protéger le lac, de demander des actions pour renseigner les villégiateurs sur la protection de la bande riveraine dans un délai de 15 jours suite à cette rencontre. À défaut d’agir, une plainte sera déposée au Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.***

#### **b. Saint-Ubalde**

Suite à la rencontre du 10 juin dernier, (voir 5 m, rencontre avec la CAPSA) nous attendons le retour de la CAPSA pour définir ce qui pourrait être réalisé en matière de protection des berges afin de protéger la santé du lac Carillon

Il y a aussi le niveau du lac qui pose présentement un problème pour la protection des berges. Le niveau du lac est au moins 16 à 18 pouces plus haut qu’à la normale.

Il y a 2 barrages de castors à la décharge du lac.

Serge a communiqué avec Sébastien Perreault du Parc, ce dernier a communiqué avec la municipalité qui va envoyer quelqu’un voir ce qui se passe. Nous devrions avoir un retour à l’intérieur de 15 jours.

### **11. L’ARC aura 25 ans le 25 juillet 2016**

#### **a. Activités**

Serge propose d’organiser une journée d’activité le 23 juillet et en cas de pluie, le 30.

Genre d’activité, un rallye à pied entre le 4164 chemin du Huard et la plage du Carillon, traverse en ponton jusqu’au quai de NDDM et retour au 4164. Deux circuits qui empruntent le même trajet.

Pour les pontons, il y a Denis Frenette, Donald Dryburgh, Jean Sauvageau qui se sont proposés et possiblement Michel Poirrier qu’on pourrait approcher pour avoir 4 pontons.

Souper Hot-dogs, boissons gazeuses et croustilles au menu.

Un coût d’inscription de 5 \$ par personne serait demandé et la gratuité pour les enfants de 14 ans et moins.

Les membres, leur famille et leurs visiteurs sont invités.

Serge demande de vérifier si on peut trouver des commandites et prix de présence.

Genre Pepsi, Gadoua, Olymel, etc.



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

### **b. Sondage**

Un sondage sera mis en ligne la semaine prochaine afin de sonder l'intérêt des membres.

### **12. Varia**

- a) Donald mentionne qu'une de nos membres s'est fait déplacer son ponton et ce dernier a été échoué et coulé sur le bord de la rive près de la passe. Le responsable est connu et c'est un acte de vandalisme ciblé. Il a aussi changé le cadenas de sa chaîne, beurrer ses poignées de portes.
- b) Daniel demande si les caméras sont installées. Elles ne le sont pas encore et elles seront changées de place cette année. Ça ne devrait pas tarder.  
Il est aussi question d'une caméra que Jean pourrait installer en bordure du chemin et d'une autre forme de caméras.
- c) Serge fait le tour des non-membres à St-Ubalde et il a envoyé une liste à Donald pour NDDM.
- d) Jean mentionne qu'il y a interdiction de feux à ciel ouvert présentement.
- e) Jean indique que la vitesse sur le chemin des Ballades est très élevée et que des panneaux indicateurs de vitesse seraient appréciés.  
Serge en fera la demande.
- f) Abat-poussière, Serge demandera aux deux municipalités de l'épandage d'abat-poussière.
- g) Affichage rue des Ballades, un avis sera envoyé concernant les problèmes du non-affichage et sur les dangers s'y rapportant.

### **13. Levée d'assemblée**

La réunion se termine à 22h50.

Serge Lachance, président

